

Nous, **MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES/MMA IARD** représenté par **Jean-François BELLET** du Cabinet **S.A.G.A.**, BP 54 - 69922 OULLINS CEDEX – France, certifions que :

**M Vincent CHEVILLE**  
**Domicilé(e): 11 TER Allée des Verveines**  
**Bassin Martin**  
**97410 SAINT PIERRE**

est assuré par le contrat n° **105.630.300** du fait de son adhésion au **SYNDICAT NATIONAL DES ACCOMPAGNATEURS EN MONTAGNE (S.N.A.M.)** dont le siège se situe :

« Maison des Parcs et de la Montagne », 256 rue de la République – **73000 CHAMBERY** ". Tél : 04.79.70.20 42.

Cette assurance (**tableau des garanties qui se trouve dans votre espace adhérent "Attestations & Factures"**) couvre :

- **sa " Responsabilité civile professionnelle, défense et recours pénal "** pour la pratique des activités effectuées en montagne qui ne nécessitent pas l'utilisation de techniques d'alpinisme pour la progression, à l'exception du canyoning si l'option est souscrite.

Ces activités (qui traitent l'encadrement, la formation et l'animation) peuvent être pratiquées toute l'année notamment sous forme de :

**randonnées pédestres** (statut stagiaire AMM : à l'exclusion des pays étrangers ne reconnaissant pas le statut), raquettes à neige (selon diplôme), vélo tout terrain y compris sur neige fatbike (selon diplôme), vélo à assistance électrique (selon diplôme), la trottinette de descente (selon diplôme), l'encadrement des activités avec engins électriques (du type trottinettes... (selon diplôme)), **à l'exclusion de la RC circulation de l'engin électrique**, marche nordique, randonnées "pieds dans l'eau" (*sous conditions : pas de recours à la nage, hauteur de l'eau dépassant rarement le genou, pas de passages dans des gorges*), randonnées avec fauteuils tout terrain et joëlettes, reconnaissance d'itinéraires, rédactions de brochures touristiques, interventions liées à l'organisation et à la promotion des activités, parcours d'orientation avec ou sans GPS, petits travaux d'entretien et signalisation de sentiers, initiation Trail (hors compétition), activités et ateliers d'animation liés à la découverte et à la connaissance du milieu naturel, humain et du patrimoine montagnard (par exemple petit bricolage bois, journées fabrication du pain autour d'un four, visites de fermes, visites de ruchers...), igloos ou trous à neige.

Sont également assurées : le bivouac (statut stagiaire AMM exclu) dans un refuge pastoral non gardé, à la belle étoile sous tente, tipi, abri de survie, igloo, la fourniture de repas lors de sorties à la journée ou de sorties nocturnes, l'utilisation et la garde des animaux de bât pour les besoins des activités assurées, l'activité de guide touristique, la formation professionnelle, la sous-traitance et/ou revente de prestations à d'autres accompagnateurs en montagne adhérents du SNAM, l'accompagnement du public sur site éruptif à l'île de la Réunion (selon attestation), la RC incendie, explosion et dégâts des eaux en locaux occupés pour moins de 20 jours.

- **les " Accidents corporels "** (décès, invalidité permanente) pour l'A.e.M. et ses clients,

- **les " Frais de recherches et de secours "** à hauteur de 8000 €.

- **la " Protection juridique "** sous le contrat COVEA PROTECTION JURIDIQUE n° 4 629 505

- **l'assistance rapatriement** (MMA Assistance) en cas d'accident grave survenu à plus de 50 km du domicile de l'assuré, dont l'étendue territoriale est :

**pour l'A.e.M.** en encadrement ou en repérage justifié => le monde entier,

**pour les clients** => Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Danemark Espagne et Baléares, Finlande, France, Grande-Bretagne, Irlande, Italie et îles, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Norvège, Pays Bas, Portugal, Saint Siège, Saint Marin, Suède, Suisse.

**Si option(s) souscrite(s):** assurance complémentaire pour les activités suivantes :

- Revente et sous-traitance d'activités sportives à l'exclusion de toutes pratiques utilisant un engin à moteur terrestre, maritime, aérien y compris le parapente et l'U.L.M à compter du 16/12/2019

Autres activités :

- Encadrement tunnel de Lave

**Cette assurance est conforme aux dispositions prévues par l'article L 321-7 du Code du Sport. Conformément aux dispositions de cet article, la Responsabilité civile « des personnes habituellement ou occasionnellement admises dans l'établissement pour y exercer les activités qui y sont enseignées » est garantie.**

Cette attestation est valable pour la période du 16/12/2019 au 30/11/2020.

Pour effectuer les formalités de renouvellement, la garantie reste acquise jusqu'au 31/12/2020

Fait à OULLINS, le 16/12/2019

L'assureur, par délégation,

Jean-François BELLET

SARL S.A.G.A. Assurances  
Jean-François BELLET  
BP 54 - 69922 OULLINS CEDEX  
Tél. 04 78 51 77 33  
jean-francois.bellet@mima.fr  
SIREN 509 207 1097 COVEA 69944057

## ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous, MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES/MMA IARD représenté par Jean-François BELLET du Cabinet S.A.G.A,

BP 54 – 69922 OULLINS CEDEX- France, certifions que :

CHEVILLE Vincent  
11 TER Allée des Verveines  
Bassin Martin  
97410 {adherent\_adresse\_ville}

est assuré en Responsabilité Professionnelle pour l'activité :

"Revente ou sous-traitance de tout ou partie d'activités sportives à la journée ou demi-journée soit auprès d'une clientèle directe ou dans le cadre de séminaires ou de course d'orientation"

par le contrat n° **111 518 570**

Ces activités ou ces ateliers pour les challenges multi-activités (à l'exclusion de toutes pratiques utilisant un engin à moteur terrestre, maritime, aérien y compris le parapente et l'U.L.M ) doivent toutes être encadrées par des professionnels indépendants ou des structures commerciales, disposant d'une assurance R.C professionnelle.

Notre garantie est acquise pour l'accompagnateur dans le cadre de sa prestation de revente commerciale pour l'ensemble des disciplines sportives, définies ci dessus.

Cette garantie vise des activités non prévues par les obligations légales liées à la loi 92.645 du 13.07.1992 et ne se substitue pas à cette dernière. Celle ci concerne l'organisation de séjours et de voyages dans le cadre d'une habilitation tourisme.

Cette assurance est conforme aux dispositions prévues par l'article L 321-7 du Code du Sport. Conformément aux dispositions de cet article, la Responsabilité civile « des personnes habituellement ou occasionnellement admises dans l'établissement pour y exercer les activités qui y sont enseignées » est garantie.

Cette attestation est valable pour la période du 16/12/2019 au 30/11/2020.

Pour effectuer les formalités de renouvellement, les garanties restent acquises jusqu'au 31/12/2020

SARL S.A.G.A. Assurances  
Jean-François BELLET  
BP 54 - 69922 OULLINS CEDEX  
Tél. 04 78 51 77 33  
jean-francois.bellet@mna.fr  
SIREN 509 507 100 - CRI 69940047

Fait à OULLINS, le 16/12/2019 L'assureur, par délégation,

CHEVILLE Vincent  
11 TER Allée des Verveines  
Bassin Martin  
97410 SAINT PIERRE

Chambéry le 16/12/2019

Objet: Attestation RADIO FREQUENCE COMMERCIALE SNAM

Je soussigné M. Raphael BONENFANT, président du Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne, atteste que l'Accompagnateur en Montagne nommé ci-dessus est adhérent(e). Son adhésion, lui donne droit pour l'année 2020 à l'utilisation de notre fréquence commerciale SNAM.

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez agréer, à mes salutations distinguées.

Raphael BONENFANT - Président du SNAM



Cher collègue,

**L'attestation radio fréquence commerciale SNAM, ci-dessus, vous permet de justifier votre adhésion au SNAM et donc votre autorisation à utiliser la fréquence commerciale du syndicat.** Ce document vous sera demandé pour adhérer ou renouveler votre adhésion annuelle à un réseau. Il est conseillé de garder l'original et de transmettre une copie à chaque demande.

**Ci-dessous, les coordonnées des différents Réseaux Radio à contacter selon vos besoins :**

<b>CANAL EMERGENCY « CANAL E »</b>	TEL : 04 50 22 03 03 MAIL : canal-e@sdis74.fr
<b>SECURITE MERCANTOUR</b>	TEL : 06 07 74 21 82 MAIL : jeanmarie.maria@orange.fr
<b>SECURITE DAUPHINE</b>	TEL : 06 07 40 05 21 MAIL : reseau-radio-securite-dauphine@orange.fr
<b>SECURITE VANOISE</b>	TEL : 06 87 72 35 68 MAIL : beatrice.duraz@orange.fr
<b>SECURITE ALERTE MONT BLANC</b>	TEL : 04 50 53 22 08 MAIL : radio@chamoniarde.com
<b>SECURITE UBAYE</b>	TEL : 06 86 49 25 62 MAIL : reseau.radio.secours04@gmail.com
<b>SECURITE OISANS-ECRINS</b>	TEL : 06 08 64 26 24 MAIL : oisansecrins@free.fr
<b>GRA (GRAND RESEAU DES ALPES)</b>	TEL : 04 50 53 22 08 MAIL : radio@chamoniarde.com

(Cinq réseaux associatifs forment le G. R. A : Sécurité Alerte Mont-Blanc – Vanoise – Dauphiné – Oisans/Ecrins et Ubaye/Alpes de Haute Provence. Votre unique interlocuteur pour ce réseau est La Chamoniarde).